

Image not found or type unknown



Contestation d'augmentation de loyers

Par **johny**, le **08/10/2009** à **16:49**

Bonjour,rrrrnMon locataire est parti avec des loyers impayés ; il conteste maintenant toutes les augmentations de loyers effectuées durant les 12 années de location.rnQ. Ne devait-il pas les constester dès qu'elles avaient lieu ?rnQ. N'y a t-il pas un délai pour faire de telles réclamations ?rnMerci